

Arrondissement de Cérét



MAIRIE
DE
SAINT-JEAN-PLA-DE-CORTS

Tél. : 04 68 83 17 64
Fax : 04 68 83 55 87
Email : contact@stjeanpladecorts.fr

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

Le Maire de Saint-Jean Pla de Corts
VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriales,
CONSIDÉRANT l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en séance du 4 mars 2020

ARRETE

Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2020

Nom et Prénom	Situation actuelle Grade - échelon	Promouvable à la date du
VALLÉE Ludovic	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	01 novembre 2020

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au président du Centre de Gestion
- transmis au comptable de la collectivité
- notifié à l'intéressé.

Fait à Saint-Jean Pla De Corts, le 7 octobre 2020
Le Maire



Robert GARRABÉ

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau le :

